



Délégation générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques
et aux grands évènements

APPEL A MANIFESTATION d'INTERET

**ESPACES DE RESTAURATION SUR LES QUAIS HAUTS DE LA SEINE DANS LE CADRE
DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DES JEUX DE PARIS 2024**

Questions – réponses

Paris, le 30 avril 2024

Des candidats potentiels ont transmis des questions à la Ville de Paris, dont voici les réponses.

Question : structures candidates

→ Est-ce que cet appel est ouvert aux foodtrucks si nous avons la possibilité de nous alimenter nous-même ?

Réponse :

Chaque candidat est libre de proposer le projet qu'il souhaite, notamment à travers le déploiement de camions-restauration (à condition de respecter la surface minimale à activer identifiée pour chaque lot). À l'expiration du délai de transmission des offres de candidature, les dossiers seront examinés sur le fondement des trois critères indiqués dans l'appel à manifestation d'intérêt (pertinence du projet de restauration proposé, qualité de la proposition technique, qualité de la prise en compte des exigences environnementales dans la proposition).

Question : transmission du dossier de consultation

→ Est-ce possible de me transférer le dossier de consultation de l'appel à manifestation d'intérêt ?

Réponse :

Oui. L'attention des candidats est appelée sur le fait que le dossier de consultation complet peut également être retiré sur le site de la Ville de Paris dans [la rubrique « appels à projets »](#).

Questions : contenu et modalités de présentation des projets des candidats

→ J'aimerais savoir si un emplacement était disponible pour un Bar à dessert, Milkshakes, bubble tea ,glace italienne, granita. Stand sucré : Mini pancakes,crêpes ,gaufres ,barbe à papa ,pop corn . Stand salé : Barbecue géant ,poulet à la braise ,cuisse accompagné de frites, Nachos gratiné, hot dog ,sandwich

→ Je souhaite développer une activité de glacier pendant l'évènement. Est-ce envisageable ?

Réponse :

Les modalités d'implantation et les surfaces disponibles sont précisées au point 3 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ainsi que dans les annexes dédiées à chaque lot (cf. de l'AMI). Les candidats sont libres de proposer leur projet qui sera apprécié au regard des 3 critères définis au point 9 de l'AMI.

Il faut enfin rappeler que les propositions des candidats doivent être présentées dans les conditions prévues au point 6 (cf. documents à fournir par les candidats), avant la date limite du 21 mai 2024 à 12H. Les dossiers de candidature devront parvenir à l'adresse ci-dessous :

Ville de Paris
Délégation Générale aux Jeux Olympiques Paralympiques et aux Grands Événements (DGJOPGE)
Pôle Juridique et Financier
37-39 avenue Ledru Rollin
75012 Paris

Ils devront être adressés par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposés contre récépissé. Les dossiers parvenus selon un autre moyen (notamment voie électronique) ou en retard ne seront pas examinés.

Question : vente d'alcool

→ Nous sommes brasseur et nous fabriquons de la bière artisanale. Pouvons-nous candidater à l'AMI ?

Réponse :

Oui. Toutefois, comme précisé au point 4 de l'AMI, pour des raisons de sécurité publique, la Préfecture de Police est susceptible d'interdire la vente d'alcool sur le site. En tout état de cause, les futurs occupants font leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires la vente de boissons alcoolisées.